

DIMENSIONS POLITIQUES ET SOCIALES : C'EST PAR LA PROJECTION D'UNE VISION QUE L'ON PEUT MOBILISER L'ENERGIE CITOYENNE POUR REDRESSER UN PAYS

Dans le prolongement de notre article concernant l'arbitrage entre « dépenses sociales et dépenses militaires », nous nous proposons de publier d'autres textes de réflexion pour engager un débat si possible argumenté mais sans arrière-pensées partisans. Dans un pays très fractionné, inutile de mettre de l'huile sur le feu. Aussi ouvrons-nous cette démarche sur des considérations générales, avant d'aborder plus loin des éléments contribuant à des réponses à plusieurs questions clefs.

Personne n'aime faire des efforts dans un cadre collectif, que ce soit dans l'entreprise ou le pays ; et chacun a tendance à considérer « l'autre » comme étant celui qui doit prioritairement les accomplir. « L'autre », c'est le plus souvent le « riche », le « patron », mais aussi le « retraité », voire « l'étranger à qui l'on n'a pas demandé de venir », un sentiment qui se développe dans toute l'Europe, notamment celle du Nord¹.

Dans le monde de la Grèce antique, il était d'usage chaque année que la cité expie ses péchés. Cela donnait lieu à une cérémonie religieuse où l'on expulsait un bouc : le « bouc émissaire ». Au départ, c'était un simple animal : le bouquin. Puis la victime expiatoire fut choisie parmi de pauvres misérables, ou des individus laids, ou parmi les non-grecs. Cette victime était chassée de la cité lors d'une procession accompagnée d'une musique dissonante² : « le chant du bouc » ou « tragonos », et c'est là l'origine du mot « tragédie ». En effet, Eschyle, Sophocle, Euripide transformèrent ces célébrations en spectacle théâtral. Nous n'irons pas plus loin dans ce registre littéraire, ni à estimer que notre pays est devenu tragique. Quoique ...

Ce petit rappel historique nous ramène à notre monde contemporain où la tentation aujourd'hui est de trouver un responsable à tous nos maux intérieurs (nous aborderons plus loin la situation géopolitique), en lui faisant porter l'opprobre et la culpabilité : « ce n'est pas moi, c'est l'autre » ... Or, ce n'est d'aucune efficacité bien évidemment, car cela ne règle rien au problème de fond. S'exonérer de toute responsabilité est un exercice de facilité. C'est le plus souvent le fruit d'une grande frustration mêlée d'angoisses, conjuguée souvent avec une relative indigence intellectuelle et morale, y compris chez certaines « élites » ou considérées comme telles. Doit-on oublier les discussions autour de la « cagnotte » en 2018³ ?

En réalité, si nous avons conscience de former une communauté nationale, mais aussi la volonté de s'y inscrire individuellement et d'agir dans le prolongement de notre histoire⁴, alors il faut réfléchir posément et définir notre modèle d'un « vivre ensemble » de façon équilibrée, avec des règles, ainsi qu'une juste répartition des responsabilités et des efforts ou devoirs à accomplir. En d'autres termes, en ramenant cette recommandation au contexte actuel, il est nécessaire de **définir une politique avec un grand P avant de discuter des questions budgétaires**. Et non faire la politique aveugle de ses contraintes financières, dont l'une des principales conséquences serait la paupérisation du peuple.

¹ Suède, Danemark, Pays-Bas, Autriche, etc.

² La dissonance était destinée à créer une ambiance dérangeante, à casser « l'harmonie », à réveiller les forces naturelles. Un choix délibéré qu'il convient de rapprocher de l'idée de Nietzsche (dans son Histoire de la Tragédie) que c'est à partir de la musique que la tragédie a pris sa source.

³ IFRAP 15 mars 2018 : « **Ecarter une bonne fois pour toutes, le mythe de la cagnotte fiscale** »

⁴ Ce qui correspond à l'idée de la nation chez Renan.

C'est d'ailleurs l'état d'esprit de Marie-Pierre de Baillencourt, Directrice générale de l'Institut Montaigne, dans un article publié dans les Echos : « Réconcilier orthodoxie financière et espérance »⁵. Elle souligne un objectif majeur : « *Œuvrer à la prospérité, à la concorde et à la crédibilité française. Vivre mieux aujourd'hui et demain. Tel devrait être notre horizon commun* ». Elle ajoute : « *Nous ne pouvons demander des efforts aux ménages, aux entreprises, aux pouvoirs publics et centraux que si nous savons à quoi ils sont destinés* ». Elle conforte donc bien l'impératif préalable de proposer à nos concitoyens un projet citoyen fédérateur. A l'appui de ses propos, elle reprend à juste titre cette citation de Napoléon Bonaparte : « *On ne conduit un peuple qu'en lui montrant un avenir.... Un chef est un marchand d'espérance* ». Nous allons voir que cette conviction de Napoléon fut similaire chez De Gaulle, les deux hommes ayant marqué fortement l'histoire de notre pays.

Conjuguer orthodoxie financière et espérance, est-ce possible ? Oui, et il y a des précédents

A la Libération, en octobre 1945, le Général de Gaulle signa les ordonnances qui établirent les premières briques⁶ de la Sécurité sociale, alors même que le pays était totalement ruiné⁷. La raison en était qu'il voulait **faire des conditions de vie et de la protection sociale un des fondements de la reconstruction du pays**. Pour se donner une idée précise de la situation de l'époque, par rapport à la nôtre aujourd'hui, l'inflation était importante : de 1945 à 1948, sur une base 100 en 1938, le niveau moyen des prix courants était passé de l'indice 393 à l'indice 1.632 ! Les tickets de rationnement en vigueur durant la guerre furent maintenus (viande, pain, etc.) jusqu'en 1949 ! La remise en état de l'économie dura jusqu'en 1960 ... Soit quinze années de dur labeur⁸ et souvent de sacrifices pour les ménages. Mais le peuple se mobilisa et personne ne nie, notamment les historiens, que les mesures prises par le gouvernement dès 1944⁹ jetèrent les bases de la prospérité des « Trente Glorieuses ». Cela doit nous rappeler qu'avant d'obtenir les fruits de la croissance et les bienfaits de la qualité de vie, il y a d'abord l'effort.

En 1958, le Général de Gaulle suivit la même logique sociale lorsqu'il prit les rênes du pays. Le déficit de la France était de l'ordre de 6 % du PIB, comme à présent. L'on allait chercher chaque mois à Washington les chèques pour payer les fonctionnaires ; aujourd'hui, c'est en s'endettant sur les marchés financiers. Rien n'a donc beaucoup changé. Le plan Rueff-Pinay fut engagé accompagné du lancement d'un grand emprunt. De Gaulle approuva les mesures en déclarant : « *Mais c'est ce que le projet a de cohérent et d'ardent, en même temps que d'audacieux et d'ambitieux, qui emporte mon jugement* ». Tout est dit. Toutefois, et retenons-le bien, parallèlement aux mesures difficiles du plan Rueff-Pinay, le Général créa en décembre 1958 l'UNEDIC, l'assurance chômage. A l'époque le taux du chômage était élevé, de l'ordre de 7 %. Parallèlement à la rigueur du plan de redressement, l'homme d'Etat qu'il fut mit donc en place un accompagnement social. En fait, la « question sociale », posée dès la fin du 19^{ème} siècle, était au cœur des préoccupations du Général et elle le restera jusqu'en 1969 avec son référendum sur la participation, la régionalisation et la rénovation des institutions.

⁵ Edition du 16 octobre 2024.

⁶ En réalité, un certain nombre de dispositions étaient à l'étude par Laroque sous le gouvernement de Vichy.

⁷ Lire « *A la Libération, reconstruire un pays en ruines...* » - Chemin de l'Histoire - <https://www.cheminsdememoire.gouv.fr/fr/la-liberation-reconstruire-un-pays-en-ruines>

⁸ Doit-on oublier le sacrifice des mineurs dans ce qui fut « la bataille du charbon » (1945-1947) ?

⁹ Il faut citer aussi la mobilisation de l'épargne par des emprunts d'Etat et l'aide du Plan Marshall.

La République française est constitutionnellement « sociale »

Dans le prolongement de ces deux exemples où l'orientation politique prédomine, il semble nécessaire de rappeler que l'article 1er de la Constitution de la Ve République définit celle-ci comme « *indivisible, laïque, démocratique et sociale* ». Ainsi que le souligne Alain Supiot, Professeur émérite au Collège de France¹⁰, la « Constitution sociale » se trouve dans le Préambule de 1946, qui éclaire la notion de « République sociale ». Alain Supiot précise que « *cette dimension résulte des travaux du Programme du Conseil National de la Résistance, mais aussi de la vision de la « France nouvelle », maintes fois exposée par le Général de Gaulle durant les années de guerre* ». Il ajoute que « *La République sociale n'est pas le fruit d'un compromis politique de circonstance, mais celui du croisement d'un puissant mouvement de refondation sociale des démocraties après-guerre et d'une vieille tradition juridique française* ». A cet égard, en mentionnant le terme de démocratie, le professeur cite également Roosevelt et son programme du « New Deal » : « *La liberté d'une démocratie n'est pas assurée si son système économique ne procure pas d'emplois et n'assure pas une production et une distribution de biens propre à maintenir un niveau de vie acceptable* ». Nous devrions méditer cette phrase au regard de l'évolution de notre système démocratique à la suite des dernières élections législatives en France, de l'état actuel des opinions ainsi que des choix politiques des électeurs. Sans doute cela vaut aussi pour une partie des pays de l'Europe...

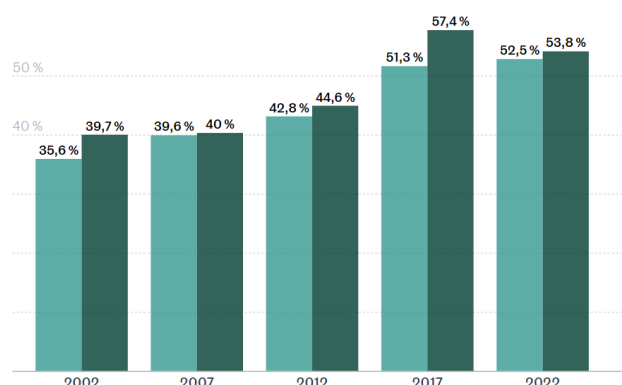
Il ne sert à rien de se plaindre d'une montée du populisme (encore faudrait-il le définir pour ne pas le confondre avec le fascisme), voire des extrêmes, si l'on ne s'attache pas d'abord à en comprendre les racines profondes qui en sont à la base et ce sur longue période : un sentiment d'insécurité économique, nourri en partie par une mondialisation perçue comme « perdante » et donc « malheureuse », et par la perte de confiance dans les partis traditionnels ainsi que dans les institutions, y compris aujourd'hui le Conseil constitutionnel.

De fait, chez un nombre croissant de nos concitoyens, à tort ou à raison, le sentiment prévaut que d'une démocratie, qui se voulait et se ressentait comme « populaire » dans les décennies 60 à 90, nous avons glissé vers une oligarchie qui tend à gérer le pays par autoritarisme, de crainte de voir s'installer une « ochlocratie ». Ce faisant, selon eux, celle-ci œuvre à créer les conditions pour que cela arrive ...

Nous ne portons pas de jugement sur cette opinion : c'est un élément factuel à prendre en considération et elle a son importance dans le processus électoral. A l'appui de ce dernier point, il nous semble important de remonter aux élections de 2022 et d'apprécier le niveau de représentativité à l'époque des parlementaires de l'Assemblée nationale : ainsi, en raison d'un très fort taux d'abstention, 347 députés avaient été élus avec moins de 25 % des inscrits, alors qu'en 2012, il n'y avait que 47 députés élus avec moins de 25 % des inscrits. Au total, dans 417 circonscriptions sur 577, moins d'un électeur sur deux s'était déplacé pour voter. En résumé, les députés représentaient, en moyenne, moins d'un quart des inscrits de leur circonscription. Il n'est pas certains qu'un scrutin proportionnel aurait donné un résultat différent. Cette problématique de la représentativité liée à un fort taux d'abstention est sans doute ce qui explique le renforcement d'une conflictualité qui devient permanente dans notre pays ...

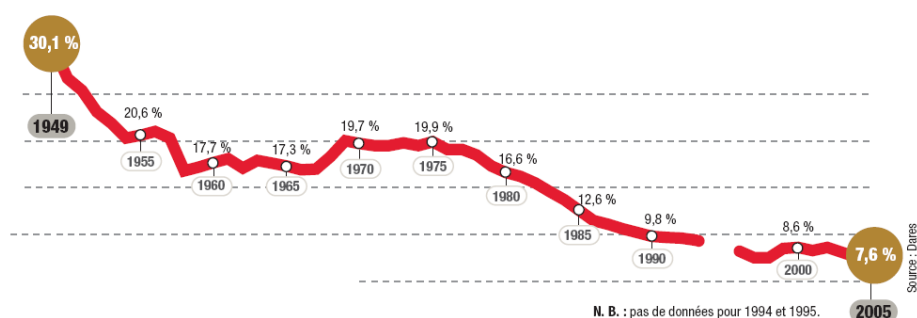
¹⁰ « *La Constitution sociale de la Vème République* » - Revue Politique et Parlementaire -N°1098 – Janvier 2021

Ce graphique présente le niveau de l'abstention aux **premier** et **second** tours des élections législatives françaises, de 2002 à 2022.



Cette question de la représentativité dans notre démocratie doit aussi se relier à la désyndicalisation dans le monde du travail. Après une longue période de baisse, le taux de syndicalisation qui était de 7,6 % en 2005 s'est redressé pour atteindre autour de 10 % (8 % dans le privé et 18 % dans le public). Sans doute, s'agit-il de l'effet des réformes des retraites, étant toutefois précisé que le taux de syndicalisation reste faible dans les classes d'âge des moins de 40 ans : en 2019, selon les dernières statistiques du ministère du Travail, il n'était que de 8,1 % chez les trentenaires et même 2,7 % chez les moins de 30 ans contre une moyenne de 10,3 %. Cela n'est pas sans poser la question de l'avenir du syndicalisme et, corrélativement, celui du paritarisme de gestion.

Désyndicalisation sur le long terme en France (1949-2005)



La conclusion de ces exemples et du rappel de la « Constitution sociale » est pour nous évidente

C'est par une orientation sociale, contenue dans un projet de société, que l'on peut conduire avec succès un plan de redressement des finances publiques et relancer l'économie. En tout état de cause, la politique doit primer sur les contingences financières du moment, en particulier lorsqu'elles sont imposées par une philosophie d'essence néolibérale¹¹, point sur lequel nous reviendrons.

Rigueur budgétaire et ambition sociale ne sont nullement incompatibles ainsi que l'a démontré le Général de Gaulle. Mais si la rigueur ne repose que sur la remise en cause d'un modèle social qui a fait l'unité du pays durant plusieurs décennies, et sur une augmentation de la pression fiscale sans

¹¹ Comme dans de précédents articles, nous faisons une très nette distinction entre libéralisme, ordo-libéralisme et néo-libéralisme. Nous aborderons plus complètement cette idéologie du néolibéralisme dans une prochaine note.

contrepartie, alors elle ne peut que susciter des oppositions et finalement conduire à l'échec. C'est encore pire lorsque les élites ne font pas montre d'exemplarité.

Dans l'entreprise, tout dirigeant sait quelles sont les conséquences d'une non-adhésion du personnel : le « syndrome du ventre mou » qui explique pourquoi les décisions majeures « se perdent dans les sables » internes, notamment de la hiérarchie intermédiaire¹². A l'examen de nombreuses politiques ayant échoué, nous avons appris, parfois cruellement, que « *Execution is strategy* », selon l'expression des anglo-saxons. Cela passe par l'adhésion du personnel, lequel est de plus en plus à la recherche de sens et de cohérence.

Au sein d'un Etat, il en est de même : dès lors que les forces vives de la nation ne s'impliquent pas, par méfiance et manque d'approbation des mesures annoncées, la déperdition en termes d'efficacité est énorme. Et c'est pire encore lorsque l'administration est devenue une sorte de « temple de la bureaucratie »¹³. Le pays se met à l'arrêt, dans une forme de léthargie, de passivité, voire de blocage, ce qui n'exclut ni les insatisfactions, ni les revendications populaires qui en résultent. Nous en arrivons ainsi à une incompréhension générale des défis à relever collectivement, et à des surenchères catégorielles (voire communautaires) ; sans exclure la désignation déjà indiquée des « boucs émissaires », laquelle peut être suivie par une vindicte populaire et une déstabilisation de la paix civile.

Sur ce dernier point, il faut garder en permanence à l'esprit qu'il existe dans notre pays, mais aussi dans d'autres Etats européens, un climat de violence, pour le moment limité mais qui peut dégénérer demain matin. D'ailleurs, en juin 2024, l'AGEFI¹⁴ publiait un article intitulé « *La montée du risque d'émeutes en France inquiète le secteur de l'assurance* ».

Pour mieux appréhender ces mouvements, et les prendre en considération dans les processus de décision, notamment budgétaire, il est utile de lire l'ouvrage « *L'ère des soulèvements* » de Michel Maffesoli¹⁵ ainsi que celui de Michel Kokoreff¹⁶ « *La Diagonale de la rage, une histoire de la contestation sociale en France des années 70 à nos jours* ». Certains sociologues parlent également d'« anomie sociale » : par exemple, Daniel Cohen¹⁷ (Directeur du département d'économie de l'Ecole normale supérieure) relie ce manque de régulation sociale (selon Durkheim¹⁸) à des comportements de désengagement et d'abstention. On parle également d'anomie pour décrire l'affaiblissement des liens sociaux de notre société. Le politologue Luc Rouban¹⁹ souligne que la proportion d'anomiques en

¹² Ce constat est tiré de l'expérience de l'auteur qui a conduit de très nombreux audits internes, notamment au sein du cabinet Altedia, fondé par Raymond Soubie en 1993.

¹³ Pour se convaincre de l'absurdité des normes, lire « *Chocolat au lait, gianduja, chocolat noir... comment s'y retrouver ?* » sur le site economie.gouv.fr

¹⁴ AGEFI 20 juin 2024. « *Le risque de soulèvements, grèves et mouvements populaires, est devenu prégnant en France et dans le monde ces dernières années. Autrefois rattaché comme une couverture bonus aux garanties dommages et perte d'exploitation des entreprises, il a mué pour devenir un objet assurantiel à part entière* ».

¹⁵ Professeur émérite de la Sorbonne et membre de l'institut universitaire de France, docteur en sociologie mais également ès lettres et sciences humaines,

¹⁶ Sociologue français et professeur à l'université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis.

¹⁷ Nouvel Obs du 21 juin 2021 : « *L'anomie sociale* », ce sentiment grandissant qui explique l'abstention massive »

¹⁸ Ce mot a été forgé par Jean-Marie Guyau en 1885 dans un livre sur la morale. Il désigne ainsi « l'absence de loi fixe » et lui donne un sens positif de liberté et d'originalité individuelle. Mais Émile Durkheim s'approprie ce concept dans « De la division du travail social » (1893) puis en 1897 dans « Le suicide », l'anomie y devient un des types de suicide ainsi qu'une caractéristique des dangers de l'évolution des sociétés modernes.

¹⁹ Le Monde du 12 janvier 2022 : « *Le climat s'est fortement dégradé entre les citoyens non militants et les élus depuis vingt ans* »

France est de 50 %, selon le « Baromètre de la confiance politique » du Cevipof. Ce qui constitue selon cet expert « *un terreau de violence que l'on ne connaît pas dans d'autres pays européens comparables* ».

Il faut donc prendre garde à ne pas faire des remises en cause brutales, en poursuivant sous une certaine pression européenne une approche strictement « comptable » dans la conduite du pays et ce d'autant plus que la perception de la classe politique est particulièrement critique, toujours selon Cevipof²⁰ :

- 52 % des Français considèrent qu'il n'y a pas de quoi être fier de notre système démocratique, contre 42 % en Italie et 33 % en Allemagne,
- Seuls 28 % des Français estiment que la démocratie fonctionne bien, loin derrière les 37 % des Italiens et les 51 % des Allemands.
- La confiance dans les partis politiques continue de reculer, avec seulement 16 % de confiance, soit une baisse de 4 points par rapport à l'an dernier. La confiance dans les syndicats est également en déclin (-3 points), passant de 40 % à 37 %.

Certes, il semble qu'une large part de la population supporte tant bien que mal les maux de notre société et les problèmes de pouvoir d'achat ainsi que d'insécurité. En ce début d'année, et avant l'annonce d'une économie de guerre par le gouvernement, le « baromètre sur l'état d'esprit des Français »²¹, réalisé par l'Institut Verian pour L'Hémicycle, montrait trois sentiments dominants au sein de la population :

- en premier une forme de désespoir (39 % des Français le ressentent, soit une hausse de 10 points par rapport à septembre 2024),
- puis la colère (38 %)
- et enfin la honte (38 %).

Or, il y a un moment où un phénomène de cristallisation peut se produire et, par conséquent, le « vent de la révolte », qu'il soit justifié ou pas, pourrait souffler dramatiquement sur nos institutions. Si une forme de climat de pré-guerre peut modifier le poids de certaines angoisses, rien ne dit que nous n'aurons pas à faire ensuite à un processus cumulatif. Nul ne peut prétendre qu'une menace extérieure, imprécise pour le moment, puisse renforcer la cohésion de notre nation.

Au regard des sombres perspectives de 2025, nous devrions relire « Les raisins de la colère », le roman prophétique de John Steinbeck.

²⁰ Baromètre de la confiance politique CEVIPOF 2025 : le grand désarroi démocratique. Février 2025.

²¹ « Entre honte, colère et désespoir : le moral des Français en berne » - 23 décembre 2024.